



LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE EN FORMATION CONTINUE

Le Centre François Baclesse, prestataire de formation.....	3
Qui sommes nous ?	3
La formation professionnelle continue	3
Démarche qualité	4
Chiffres-clés	4
L'équipe permanente	4
Les formateurs	5
Financer votre formation	6
Conditions d'accueil des stagiaires	7
Procédure d'inscription et entrée en formation	7
Si vous êtes en situation de handicap	7
Horaires	7
Hygiène, sécurité, discipline	7
Pauses-déjeuner.....	8
Supports pédagogiques	8
Protection des données personnelles	8
Covid-19 : conditions d'accueil liées à la crise sanitaire	9
Accessibilité des formations	10
Espaces de formation et équipements	11
Règlement intérieur	12
Conditions générales de vente	15
Plan d'accès	17
Possibilité d'hébergements	18
Autres informations.....	19
Acronymes.....	19
Réclamation.....	19
Contacts	20

Qui sommes nous ?

Le Centre François Baclesse est un établissement de santé privé d'intérêt collectif. Ses activités de soins, de recherche et d'enseignement sont **100% dédiées à la lutte contre le cancer**.

Centre de lutte contre le cancer (CLCC), nous sommes membre du réseau Unicancer et adhérons à ses valeurs : humanisme, excellence, solidarité et innovation.

Membre de Normandie Université, le Centre contribue aux enseignements universitaires en formation initiale et offre de nombreux terrains de stages aux étudiants des filières scientifiques et de la santé, notamment pour la formation des futurs cancérologues de la région.

Sur le plan international, le Centre François Baclesse est accrédité en 2020 « Comprehensive Cancer Centre » par l'Organisation des Instituts Européens du Cancer (OEIC) et devient le 5^{ème} Centre de lutte contre le cancer français à obtenir ce label d'excellence.



La formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue s'intègre totalement dans notre **mission d'enseignement**.

Elle s'adresse aux professionnels de santé en exercice, salariés ou libéraux, intervenants dans le parcours de soins des patients atteints de cancer, que ce soit en établissement de santé, en centre de soins ou à domicile.

Le Centre François Baclesse se base sur les orientations ministérielles déclinées dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers, ainsi que sur le projet médico-scientifique d'Unicancer qui vise à :

« un enseignement et une formation de référence en cancérologie »

Nos objectifs :

- ☒ Sécuriser les parcours de soins
- ☒ Diffuser les bonnes pratiques cliniques
- ☒ Renforcer le lien ville-hôpital
- ☒ Faire connaître les innovations thérapeutiques

... pour vous permettre de :

- ☒ Actualiser vos connaissances sur les traitements anti-cancéreux et les nouveaux modes de prise en charge
- ☒ Conforter votre pratique clinique auprès des patients atteints de cancer
- ☒ Rencontrer et échanger avec des acteurs de la cancérologie sur la région

Les thématiques sont centrées sur la prise en charge des patients atteints de cancer : de la connaissance des bases fondamentales de la cancérologie à la gestion de situations spécifiques.

Les formations et actions de Développement Professionnel Continu (DPC) sont proposées sur catalogue ou peuvent être conçues sur demande après étude d'un cahier des charges précis.

Démarche qualité

Organisme de Développement Professionnel Continu (DPC) depuis 2013, le Centre propose des actions DPC pour les médecins, pharmaciens et paramédicaux.



Référencé au
Data Dock depuis 2017



Chiffres-clés (2018-2019)

+ de **20 ans**
d'expérience

10 à 12 thèmes
de formation/an

280
professionnels
de santé
formés par an
en moyenne

70 intervenants

8,6 /10 est la
note de
satisfaction
globale

L'équipe permanente

Le service Enseignement du Centre François Baclesse assure la gestion administrative et logistique des formations et participe à l'ingénierie pédagogique avec les responsables de formation. Il s'intègre au département Enseignement-Recherche-Innovation sous la responsabilité du Pr Florence JOLY, oncologue médicale et Bénédicte GRIFFON, cadre de recherche.

Département



Pr. Florence **JOLY**, PU PH, Oncologue médicale
Directrice scientifique,
Responsable du département Enseignement-Recherche-Innovation



Bénédicte **GRIFFON**, Cadre de recherche
Cadre du département Enseignement-Recherche-Innovation

Vos interlocutrices :

Service Enseignement



Lucile **DEBONNAIRE**, Coordinatrice Enseignement
Référente Handicap Enseignement
Tél 02 31 45 50 94 l.debonnaire@baclesse.unicancer.fr



Méline **DENIS**, Assistante Enseignement
Tél 02 31 45 51 48 m.denis@baclesse.unicancer.fr



Bérengère **de GOURMONT**, Assistante Enseignement
Tél 02 31 45 50 89 b.de.gourmont@baclesse.unicancer.fr

Notre équipe de responsables de formation et de formateurs est constituée de professionnels de santé, majoritairement issus du Centre François Baclesse. Ils ont tous une activité clinique importante et participent au niveau régional et/ou national à des groupes coopérateurs ou à des sociétés savantes pour la mise à jour de référentiels et/ou de protocoles de soin ou de traitement.



Dr Stéphane **BARDET**,
Médecin nucléaire, chef du service de
médecine nucléaire et de l'UCP Thyroïde,
Responsable du département médico-
technique



Dr Vianney **BASTIT**,
Chirurgien ORL et cervico-facial



Dr Bérengère **BEAUPLÉ**,
Médecin gériatre, CHU de Caen
coordinatrice de l'UCOGIR Normandie



Dr Isabelle **BONNET**,
Oncologue médicale, UCP uro-gynécologie
responsable des programmes ETP



Dr Renaud **CIAPPUCCINI**,
Médecin nucléaire UCP Thyroïde



Dr Elodie **COQUAN**,
Oncologue médicale, responsable de
l'unité des essais de phases précoces,
UCP uro-gynécologie



Dr Claire **DELORME**,
Médecin douleur, coordinatrice plateforme
des Activités Transversales en Oncologie
et Soins de Supports (ATOSS)



Dr Fabienne **DIVANON**,
Pharmacienne, cheffe de service
Vice-présidente de la Commission
Médicale d'Etablissement



Claire **DUVAL**
Infirmière ETP et coordinatrice de parcours
de soins, ATOSS



Dr Marie-Pierre **GALAIS**,
Oncologue digestive,
Responsable du département Médecine



Maud **GICQUERE**,
Infirmière Ressource Douleur, ATOSS



Dr Audrey **LASNE-CARDON**,
Chirurgien ORL et cervico-facial
Responsable de l'UCP VADS



Dr Marie-Laure **FONTOURA**,
Médecin généraliste sexologue,
Centre Henri Becquerel, Rouen



Dr Sylvie **KHAN**,
Médecin généraliste nutritionniste,
UCP Soins de support, ATOSS



Dr Heidi **SOLEM LAVIEC**,
Oncogériatre, UCP soins de support
ATOSS, Equipe opérationnelle de
l'UCOGIR Normandie



Priscille **LE BON**,
Infirmière coordinatrice de l'UCOGIR
ATOSS



Dr Franck **LE CAER**,
Médecin douleur, responsable de la
structure douleur chronique, ATOSS



Laurence **LEGIGAN**,
Aide-soignante experte en aromathérapie,
ATOSS



Virginie **LEPELTIER-HOUSSIN**,
Diététicienne coordinatrice, ATOSS



Dr Sabine **NOAL**,
Oncologue médicale,
Cheffe de l'hospitalisation ambulatoire de
semaine traitements médicaux



Dr Carine **SEGURA-DJEZZAR**,
Oncologue médicale UCP sein,
Oncosexologie, présidente de la CME



Brigitte **TOUCHET**
Infirmière sophrologue, consultations et
sophrologie en oncosexualité, ATOSS

Les modalités de financement des formations sont précisées sur chaque fiche-programme du catalogue et dépendent de la formation et du statut du stagiaire.

Plan de développement des compétences :

Si vous êtes salarié. Il s'agit du plan de formation géré par votre employeur. Dans ce cas, vous n'avez rien à déboursier. C'est à votre employeur de nous adresser le bulletin d'inscription validé. Une convention de formation lui sera ensuite retournée et la facture adressée à l'issue de votre formation.

> plus d'information auprès de la Direction des Ressources Humaines de votre employeur.

Agence Nationale du DPC :

Si vous êtes professionnel de santé en statut libéral ou exerçant dans un Centre de Santé conventionné. Vous devez au préalable avoir enregistré votre profil sur le site internet de l'ANDPC et bénéficier d'un forfait de prise en charge. Dans ce cas, vous n'avez rien à déboursier, mais un chèque de caution du montant de l'inscription vous sera demandé. La prise en charge n'est effective que si vous avez validé votre inscription au programme référencé, avant le début de la formation et suivi l'intégralité du programme de DPC. En cas de défaut de prise en charge par l'ANDPC, le chèque de caution sera débité. Sinon, il sera détruit.

> plus d'information sur : <https://www.agencedpc.fr/>

Individuel :

Quel que soit votre statut, vous pouvez financer la formation sur vos fonds propres. Dans ce cas, vous recevez un contrat de formation à nous retourner signé. Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 10 jours ouvrables. Vos qualifications professionnelles vous seront demandées afin de vérifier que vous correspondez au public et aux pré-requis énoncés sur la fiche-programme de la formation. Nos formations ne sont pas éligibles au CPF.

Si vous êtes en statut libéral, vos dépenses de formation ouvrent droit à un crédit d'impôt (formulaire N°2079 – FCE – SD).

FIF-PL – FAF PM :

Si vous êtes professionnel de santé libéral, la demande de prise en charge à titre individuel auprès du FIF-PL ou du FAF-PM est à réaliser par vos soins, en ligne, dans les délais impartis. Sur votre demande, nous vous fournissons les éléments constitutifs du dossier : devis, programme détaillé, convention de formation. L'organisme doit vous donner un accord de prise en charge avant votre entrée en formation. Vous réglez votre formation. Nous vous établissons une facture acquittée vous permettant d'être remboursé de vos frais d'inscription.

> plus d'information sur : <https://www.fifpl.fr/> ou <https://www.fafpm.org/>

Autres modalités :

Toute autre modalité de prise en charge financière peut être étudiée et fera l'objet d'une convention ou d'un contrat.

Les modalités d'inscription, de rétractation et d'annulation sont précisées dans nos conditions générales de vente (page 15).

Procédure d'inscription et entrée en formation

L'inscription est réalisée à l'aide du bulletin d'inscription dûment rempli. Le délai d'inscription figure sur chaque fiche-programme. Ce délai est nécessaire à la contractualisation ainsi qu'à la transmission des informations sur le déroulement de la formation.

Dans le cas d'une inscription à titre individuel, la copie du diplôme nécessaire aux pré-requis sera demandée et/ou une feuille de soins barrée. L'inscription est réputée validée au retour signé de la convention ou du contrat de formation.

Une adresse e-mail nominative pour chaque stagiaire est nécessaire au bon déroulement de la formation, notamment pour répondre en ligne aux questionnaires d'évaluation à distance.

Vous recevez environ un mois avant le début de la formation une convocation et votre parcours de formation vous précisant le déroulé, les temps présentiel/distanciel, les horaires et le lieu de la formation en présentiel.

L'entrée en formation intervient, selon le parcours de formation, à la première connexion sur la plateforme e-learning ou à la présence effective au 1^{er} jour de la session présentielle, qu'elle soit physique ou en classe virtuelle.

Si vous êtes en situation de handicap

Nous vous remercions de nous le préciser dès la demande d'inscription (case à cocher sur le bulletin d'inscription), afin de prévoir et de mettre en œuvre, avec vous, les meilleures conditions d'accueil et de formation (cf Accessibilité page 10).

Horaires

Les horaires sont précisés sur la convocation. Il est demandé d'être présent au moins 15 minutes avant la première séquence pédagogique.

Tout départ anticipé sera signalé sur la feuille d'émargements.

Hygiène, sécurité, discipline

Le Centre François Baclesse est un établissement de santé habilité à recevoir du public (ERP Type U de 2^e catégorie). Il est soumis aux visites de la Commission de Sécurité tous les 36 mois.

Pour votre sécurité, les conditions d'accès au Centre François Baclesse sont renforcées et sont soumises aux réglementations en vigueur. Les visiteurs doivent se soumettre aux contrôles à l'entrée du Centre et fournir un justificatif de leur venue (convocation).

Les stagiaires de la formation professionnelle continue sont soumis au règlement en page 12 dès lors que leur inscription est confirmée par retour de la convention.

Pause-déjeuner

Sauf mention contraire sur la fiche-programme, la pause-déjeuner est incluse dans le prix de la formation. Pour les sessions organisées au sein du Centre François Baclesse, la pause-déjeuner est prévue au restaurant d'entreprise ou en salle de formation (en fonction de la situation sanitaire en cours).

Régimes spéciaux : si vous suivez un régime nutritionnel spécifique, vous pouvez nous en avvertir afin d'anticiper au mieux.

Supports pédagogiques

Les diapositives présentées ou un support texte des interventions, ainsi que leurs annexes et les références bibliographiques sont transmis à chaque stagiaire sous format numérique, téléchargeables à partir de la plateforme d'enseignement en ligne ou d'une plateforme de partage de données. Ils sont accessibles sept jours après la fin de la session présentielle.

Protection des données personnelles

Des données à caractère personnel sont collectées à différentes étapes de votre parcours de formation par le service Enseignement du Centre François Baclesse. Ces données sont nécessaires pour l'exécution de la formation dans le respect du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. Nous conservons vos données aussi longtemps que nous estimons être nécessaire. Nous utilisons et recueillons notamment des données de contact et de qualification professionnelle. Ces données font l'objet d'un traitement informatique par le Centre François Baclesse et sont hébergées en France.

Ces données pourront être utilisées par le service Enseignement pour vous informer des prochaines actions de formation, conférences scientifiques ou tout autre événement d'information à caractère médical, scientifique ou paramédical, sauf avis contraire de votre part signalé sur le bulletin d'inscription (cas à cocher). Aucune donnée ne sera transmise à nos partenaires.

Conformément à la loi du 6/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20/06/2018 relative à la protection des données personnelles, et au règlement UE n°2016/679 relatif à la protection des données (« RGPD »), vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès,
- droit de rectification des données erronées,
- droit à la portabilité des données détenues par l'établissement,
- droit à la limitation des traitements s'ils deviennent illicites,
- droit à l'effacement des données recueillies ou traitées de manière illicite,
- droit d'opposition à l'utilisation ultérieure de vos données.

par mail :

dpo@baclesse.unicancer.fr

ou

par courrier :

Centre François Baclesse - A l'attention du Délégué à la Protection des Données - BP 45026 - 14076 Caen cedex 05.

Covid-19 : Conditions d'accueil liées à la crise sanitaire¹

Les conditions d'accueil sur site des personnes en formation dépendent de la réglementation nationale et des directives de la Direction Générale du Centre François Baclesse, en cours à la date du présentiel.

L'équipe pédagogique et logistique s'engagent à respecter le protocole sanitaire.

Nos engagements pour assurer la santé et la sécurité de tous :

- Port du masque chirurgical par nos formateurs et l'équipe permanente,
- Fourniture et mise à disposition des stagiaires de masques chirurgicaux, solution hydro-alcoolique et lingettes désinfectantes,
- Distanciation :
 - Mise en place d'une jauge dans les salles de formation, si besoin,
 - Pause-déjeuner et pauses-café dans le respect de la distanciation sociale,
- Aération des espaces à chaque temps de pause,
- Traçabilité des opérations de bionettoyage et désinfection,
- Supports pédagogiques entièrement dématérialisés et transmis par e-mail sur l'adresse fournie à l'inscription,
- Possibilité de transformation en classe virtuelle,
- En cas d'annulation de la session en raison du contexte sanitaire, aucune pénalité financière n'est appliquée,

Nous vous demandons de :

- Fournir la preuve d'un Pass sanitaire² valide à la date du présentiel
- Vous munir de votre propre stylo, bloc note et bouteille d'eau et/ou thermos de café à vos initiales,
- Accéder au centre de formation par l'entrée principale et présenter votre convocation (friction au gel hydroalcoolique et port d'un masque chirurgical neuf),
- Respecter les plans de circulation entrée/sortie mis en place,
- Porter le masque chirurgical pendant toute la durée de la formation (en changer au bout de 4h),
- En cas d'atelier pratique, vous frictionner les mains avant et après la manipulation de matériels ou dispositifs partagés,
- Si vous ressentez des symptômes du coronavirus :
 - avant la formation : nous prévenir et ajourner votre participation (vous serez averti en priorité de l'ouverture d'une prochaine session),
 - pendant la formation : nous avertir immédiatement, nous appliquerons les recommandations du service de santé au travail,
 - un à 10 jours après la formation si votre test PCR est positif : nous avertir afin de signaler les cas contacts présents pendant la formation.

¹ Ces mesures sont mises à jour en fonction de l'évolution de la situation sanitaire en Normandie et des recommandations ministérielles.

² La définition du Pass sanitaire à la date de votre entrée en formation est détaillée sur la convocation.

Sites internet de références :

Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/>

Ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion : <https://travail-emploi.gouv.fr/>

Si vous souhaitez porter à notre connaissance une situation de handicap ou une déficience, nous vous remercions de nous contacter par le moyen de votre choix : téléphone, e-mailing, courrier postal, visite et/ou de cocher la case correspondante sur le bulletin d'inscription.

Cet entretien préalable avec notre référent handicap permettra d'identifier vos besoins et d'anticiper votre venue.

Quelle que soit la nature de votre déficience, nous mettons en œuvre les mesures adaptées à vos besoins afin de vous assurer un maximum d'autonomie durant votre parcours de formation. Notre équipe permanente et nos formateurs sont sensibilisés aux situations de handicap. A l'issue de votre formation, nous évaluerons ensemble les conditions de votre accueil.

Contact Référent Handicap Enseignement/Formation :
Mme Débonnaire, tél: 02 31 45 50 94, l.debonnaire@baclesse.unicancer.fr

Accès aux salles pour les personnes à mobilité réduite

L'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les règles de sécurité incendie participent largement au respect des règles d'accessibilité, notamment le passage utile des portes et les largeurs de circulations.

L'accès aux salles de formation est possible :

- Soit par l'entrée principale du Centre François Baclesse, avec ascenseur extérieur puis cheminement et ascenseur intérieur vers le rez-de-jardin,
- Soit par la rampe de l'entrée Sud personnel.

Le service Enseignement est doté de quatre places PMR dans l'amphithéâtre et de deux sanitaires homme/femme accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les salles de formation adjacentes sont entièrement modulables.

Le restaurant d'entreprise se situe au même niveau que le service Enseignement (rez-de-jardin).

Le registre d'accessibilité est disponible à l'accueil du standard-PC-sécurité.



L'entrée principale est accessible par ascenseur



Quatre places pour personnes à mobilité réduite sont réservées à l'amphithéâtre



Neuf places de parking pour personne à mobilité réduite sont disponibles, proches de l'entrée

Exemples de mesures de compensation pouvant être mises en place, après étude de vos besoins

- ☒ Réservation d'une place de parking PMR
- ☒ Prêt à la journée d'un fauteuil roulant
- ☒ Agencement de la salle de formation
- ☒ Accueil de votre accompagnant, un interprète LSF ou votre chien-guide*.
- ☒ Adaptation des supports pédagogiques (plan, couleurs, contrastes, police et taille de caractère, interlignage)
- ☒ Envoi des support pédagogiques avant la formation.
- ☒ Partenariat avec une association
- ☒ Accompagnement par un membre de notre équipe tout au long de votre formation

* Si vous êtes accompagné d'un chien-guide, son certificat de vaccination doit être à jour, il peut vous être demandé.

15/09/2021



L'amphithéâtre

Espace de 240 m² climatisé, pouvant être scindé en 2 demi-amphithéâtres
Environnement acoustique de qualité
Eclairage modulable de la salle
134 places confortables, dont 4 places pour personnes à mobilité réduite
Tablette équipée en alimentation secteur pour PC portable
2 écrans et vidéoprojecteurs pour une double projection synchronisée ou indépendante
2 pupitres pour conférenciers avec PC fixe et retour écran
2 micros HF main
Vidéo – Son – Système de visioconférence

La salle 1&2



Capacité maximale : 30 pers

La salle 4



Capacité maximale : 14 pers

La salle 3



Capacité maximale : 12 pers

Salles climatisées modulables
Vidéoprojecteur, écran, sonorisation, système de visioconférence
PC fixe ou portable avec accès internet

Salle informatique climatisée
équipée de 8 ordinateurs et
système de visioconférence

Le hall



Un espace d'accueil, de convivialité et d'exposition de 166 m²

Règlement intérieur pour les stagiaires Formation Professionnelle Continue (FPC) (Étendu aux étudiants)

Préambule :

Le Centre François Baclesse est un prestataire de formation déclaré sous le numéro 25 14 02047 17 auprès de la DIRECCTE de Normandie. Il est domicilié au 3 avenue du Général Harris- BP 45026 - 14076 CAEN cedex 5.

Le présent règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux formations professionnelles continues organisées par le service Enseignement ; ainsi qu'aux étudiants accueillis pour des cours universitaires dans l'espace Enseignement du Centre François Baclesse ; dans le but de permettre un fonctionnement optimal des formations.

Désignations : le service Enseignement du Centre François Baclesse sera dénommée « prestataire de formation » ; les personnes suivant le stage ou les étudiants seront dénommées « apprenants ».

OBJET

Ce règlement intérieur s'applique :

- aux stagiaires de la formation professionnelle continue – ou apprenants –, non membre du personnel du Centre François Baclesse, dans le cadre des prestations de formations déclarées auprès de la DIRECCTE de Normandie,
- aux étudiants suivant des cours universitaires dans l'enceinte du Centre François Baclesse.

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3, L 6352-4 et de R-6352-1 à R-6352-8 du Code du travail. Il a pour objet de définir :

- 1° Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité dans l'établissement ;
- 2° Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique à tous les apprenants et ce pour la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est réputé en avoir accepté les termes lorsqu'il suit une formation dispensée par le Centre François Baclesse.

ARTICLE 3 : HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les directives applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

Il est formellement interdit :

- De fumer à l'extérieur et à l'intérieur du Centre François Baclesse ;
- De manger et boire dans les salles de cours ;
 - D'introduire des boissons alcoolisées, stupéfiants, armes dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété.

Toute dégradation, vol ou remise en état sera à la charge de l'employeur ou de l'école de l'apprenant.

Dans le cas d'un stage pratique dans les services de soins, l'apprenant est tenu de respecter les règles de fonctionnement propres à chacun, notamment :

- Porter des chaussures adaptées au service hospitalier : fermées, propres, semelles silencieuses (une tenue à usage unique sera fournie au stagiaire) ;
- Porter son badge d'identification ;
- Ne pas porter de bijoux, ni de vernis à ongle ;
- Respecter la charte de la personne hospitalisée ;
- L'accès au restaurant du personnel doit s'effectuer en tenue civile.
- Etre vacciné contre le COVID-19

ARTICLE 4 : CONSIGNES GENERALES DE SECURITE INCENDIE

Chaque stagiaire doit prendre connaissance des consignes et du plan d'évacuation affichés dans les lieux de formation.

Les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont les mêmes que celles applicables au personnel du Centre François Baclesse.

Toute personne témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler le poste de sécurité en composant le 18 puis suivre les directives d'évacuation données par l'équipe de sécurité.

ARTICLE 5 : PREVENTION ET PROTECTION CONTRE LE RISQUE SANITAIRE (COVID-19)

Chaque stagiaire doit se conformer aux règles et directives en vigueur établies par la Direction Générale du Centre François Baclesse. Ces règles sont précisées sur la convention de formation et sur la convocation nominative.

ARTICLE 6 : SECRET PROFESSIONNEL, CONFIDENTIALITE ET RESPECT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les informations pouvant être échangées dans le cadre de la formation et/ou les données médicales, scientifiques ou économiques non anonymisées sont considérées comme confidentielles. Le stagiaire est soumis au respect du secret professionnel et à un devoir de discrétion pendant et après la formation et/ou le stage pratique.

Le contenu des formations et les supports pédagogiques remis sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le stagiaire s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable du Centre François Baclesse, ce qui interdit toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition à des tiers par tous moyens.

ARTICLE 7 : VIDEOSURVEILLANCE

Pour des raisons de sécurité, certaines zones de l'établissement font l'objet d'une vidéosurveillance, notamment les parkings et les zones d'entrée. Ce dispositif respecte le droit à la vie privée et ces installations font l'objet d'une autorisation préfectorale.

ARTICLE 8 : CHARTE INFORMATIQUE

Pour des raisons de sécurité et de secret professionnel, conformément à la loi et à l'intérêt de chacun, tout utilisateur des ressources informatiques doit se conformer aux règles légales et déontologiques reprises par la Charte Informatique de l'établissement.

ARTICLE 9 : SANCTIONS

Tout agissement considéré comme fautif par la Direction du Centre François Baclesse pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après, par ordre croissant d'importance : - Avertissement auprès de l'employeur du stagiaire, - Exclusion définitive de la formation, sans remboursement possible.

ARTICLE 10 : ASSURANCES

Le Centre François Baclesse est assuré au titre de la responsabilité civile pour tous les dommages corporels et/ou matériels causés par son personnel.

Le stagiaire de la formation professionnelle relève de l'assurance de son employeur pendant toute la durée du parcours de formation, en particulier pour la couverture des risques d'accidents du travail, d'accident du trajet, de maladies professionnelles et de responsabilité civile ou de son assurance individuelle en cas d'exercice libéral.

L'étudiant relève de l'assurance de son établissement d'enseignement pendant toute la durée du programme, en particulier pour la couverture des risques d'accidents du travail, d'accident du trajet, de maladies professionnelles et de responsabilité civile.

ARTICLE 11 : PUBLICITE DU REGLEMENT

Le présent règlement est consultable sur le site internet du Centre François Baclesse ou transmis sur simple demande (avant toute inscription définitive). Un exemplaire est remis à chaque stagiaire ou au responsable de l'enseignement universitaire pour les étudiants. Il fait l'objet d'un affichage dans les espaces d'enseignement du Centre François Baclesse.

L'entrée en formation (présence effective à la session, première connexion à la plateforme e-learning) vaut acceptation du présent règlement par le stagiaire.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LIEU DES FORMATIONS

Les actions de formation se déroulent majoritairement au sein du service Enseignement du Centre François Baclesse, à Caen (Normandie). Dans les cas contraires, le lieu est annoncé sur la fiche-programme et précisé sur la convocation. Certaines formations peuvent être organisées en intra établissement sur demande (nous consulter).

MODALITES D'INSCRIPTION

La demande d'inscription est formulée à l'aide du bulletin d'inscription et à adresser par courrier ou par e-mail avant la date limite indiquée sur chaque fiche-programme. Dans le cas d'une inscription à titre individuel, la copie du diplôme nécessaire aux pré-requis sera demandée et/ou une feuille de soins barrée.

Une convention simplifiée de formation continue ou un contrat de formation est envoyée par nos soins. L'inscription est confirmée par le retour signé et tamponné de la convention ou le contrat de formation. Sans retour signé de la convention avant la date limite, la place pourra être réattribuée.

Pour les professionnels libéraux, la convention doit être retournée accompagnée d'un chèque à l'ordre du Centre François Baclesse correspondant au montant de la formation. En cas de prise en charge par l'Agence Nationale du DPC (ANDPC), ce chèque sera détruit si le programme a été suivi dans son intégralité et après règlement par l'ANDPC des frais de formation.

Toutes nos formations donnent lieu à la fourniture d'une attestation de présence, totale ou partielle et le cas échéant d'une attestation de Développement Professionnel Continu.

DELAI DE RETRACTION

Le participant s'inscrivant à titre individuel et à ses propres frais, bénéficie d'un délai de rétractation de dix jours calendaires à compter de la signature du contrat. Il peut exercer son droit par tout moyen écrit (courriel, lettre simple ou recommandée).

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration de ce délai.

CONDITIONS TARIFAIRES

Sauf mention contraire, les tarifs indiqués sur les fiches descriptives comprennent les frais pédagogiques, supports de cours remis aux participants, pauses et repas pris sur place. Les tarifs affichés sont exonérés de TVA*. Les frais de déplacement, d'hébergement et repas du soir restent à la charge du participant ou de son employeur.

A partir de 4 inscriptions ou plus sur une même session de formation et pour un même établissement, une remise de - 10 % est accordée sur le montant total du titre de recette.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'empêchement d'un de ses stagiaires, l'établissement demandeur en informera préalablement le service Enseignement du Centre François Baclesse par courriel dès qu'il en aura connaissance. En cas de dédit à moins de 8 jours francs avant le début de la formation ou toute absence en cours de formation du stagiaire donnera lieu à facturation à 100% de la prestation.

REGLEMENT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Pour les professionnels salariés en établissement de santé ou médico-social, le règlement intervient sur présentation d'un titre de recette établi par le Centre François Baclesse à l'issue de la formation. Il est payable à 30 (trente) jours à compter de la date de réception.

Pour les autres professionnels,

- le règlement total est demandé avant l'entrée en formation par chèque ou virement bancaire, un titre de recette acquitté sera alors émis par le Centre François Baclesse,

- dans le cadre d'une action de DPC non-pris en charge par l'ANDPC, la formation reste due par le professionnel de santé.

ANNULATION ET MODIFICATION

Le Centre François Baclesse se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler sans indemnité cette formation au plus tard 5 [cinq] jours calendaires avant la date prévue.

Le Centre François Baclesse se réserve le droit d'annuler ou de

reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Le Centre François Baclesse se réserve le droit, sans indemnité de quelle que nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription.
- d'exclure tout participant ne respectant pas le règlement intérieur pour les stagiaires de la Formation Professionnelle Continue.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations du Centre François Baclesse ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de du Centre François Baclesse.

DONNEES PERSONNELLES

Les informations qui sont demandées aux clients commanditaires et aux participants sont destinées au Service Enseignement du Centre François Baclesse. Ces données sont nécessaires au traitement des inscriptions et au bon déroulé du processus pédagogique, notamment en ce qui concerne le dispositif d'évaluation. Nous conservons les données aussi longtemps que nous estimons être nécessaire. Nous utilisons et recueillons notamment des données de contact et de qualification professionnelle. Ces données pourront être utilisées par le service Enseignement pour vous informer des prochaines actions de formation, conférences scientifiques ou tout autre événement d'information à caractère médical, scientifique ou paramédical. Conformément à la loi du 6/01/1978 relative à l'informatique, les fichiers et les libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20/06/2018 relative à la protection des données personnelles, et au règlement UE n°2016/679 relatif à la protection des données (« RGPD »), vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données erronées, droit à la portabilité des données détenues par l'établissement, droit à la limitation des traitements s'ils deviennent illicites, droit à l'effacement des données recueillies ou traitées de manière illicite, droit d'opposition à l'utilisation ultérieure de vos données. Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, vous devez vous rapprocher du délégué à la protection des données du Centre François Baclesse : par mail : dpo@baclesse.unicancer.fr ou par courrier : Centre François Baclesse - A l'attention du Délégué à la Protection des Données - BP 45026 -14076 Caen Cedex 05.

Si vous ne souhaitez pas être destinataire des informations et invitations émises par le service Enseignement du Centre François Baclesse, il est possible de le signaler en cochant la case sur le bulletin d'inscription, ou à tout moment par e-mail à l'adresse suivante : l.debonnaire@baclesse.unicancer.fr.

RECLAMATION

Pour toute réclamation ou remontée d'incident lié au déroulement de la formation, un règlement à l'amiable est recherché en priorité. La réclamation doit être formulée par e-mail à l'adresse suivante : l.debonnaire@baclesse.unicancer.fr et sera traitée dans les meilleurs délais.

FORMATIONS EN INTRA OU SUR DEMANDE

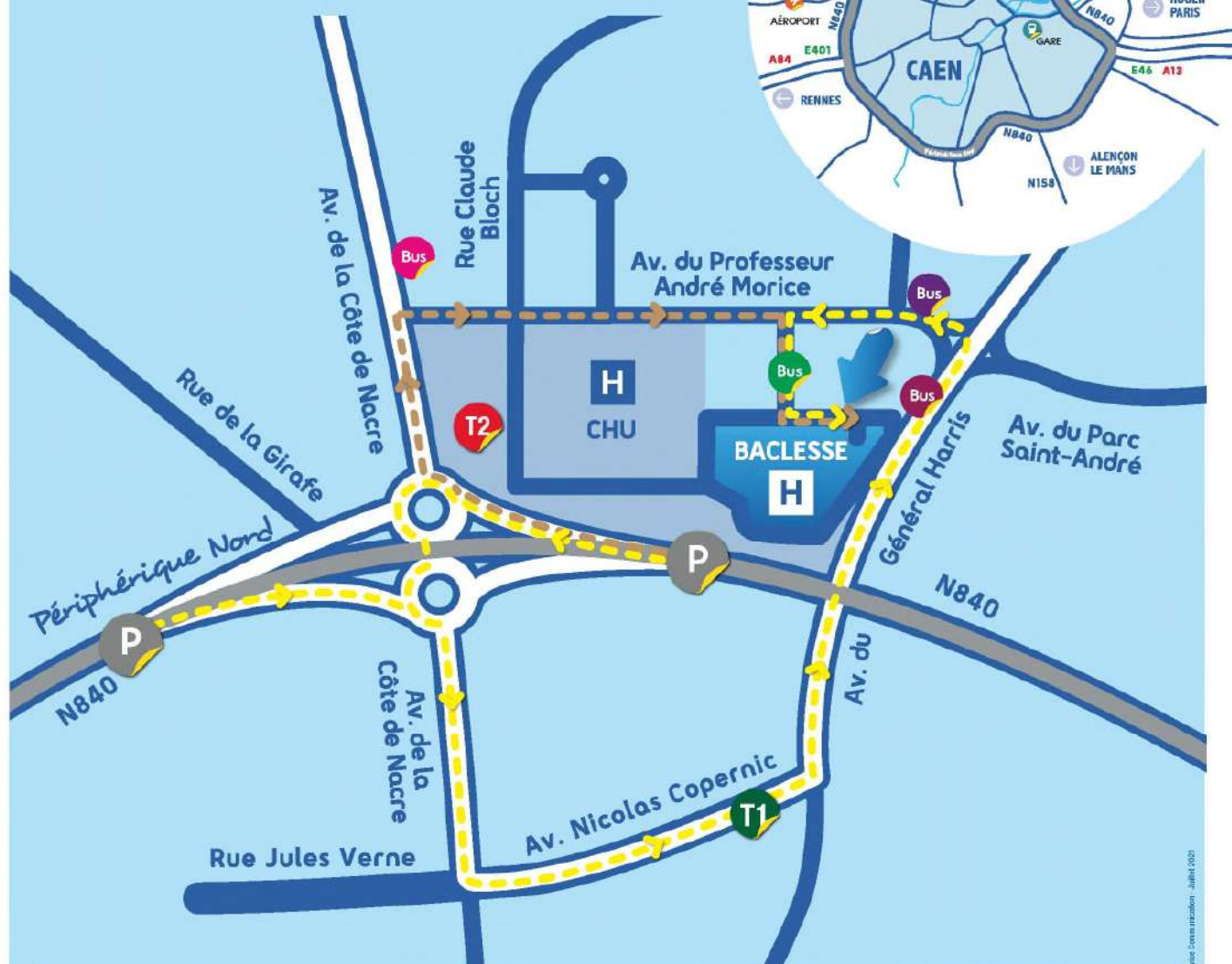
Le service Enseignement peut étudier et concevoir sur demande d'autres formations ou journées pédagogique sur la base d'un cahier des charges dans les domaines touchant la prise en charge globale des patients en cancérologie.

Nous contacter.

*article 261.4.1°bis du CGI - Art. L6162-1 et suiv. du Code de la Santé publique

PLAN D'ACCÈS

AU CENTRE FRANÇOIS BACLESSE



- P** Périphérique Sortie 5 Côte de Nacre
- A** Aéroport de Carpiquet
- G** Gare de Caen
- A** Accès en voiture

VENIR AU CENTRE...

EN TRAMWAY

- T1** Tram 1 Arrêt Cité U Lebisey
- T2** Tram 2 Arrêt CHU

EN BUS

- Bus** Arrêt Baclesse : Lignes 6A-6B et 8 (vers Poincaré).
- Bus** Arrêt Morice : Lignes 5, 6A-6B et 8
- Bus** Arrêt Harris : Lignes 8 (vers Baclesse), 12, 22 et 124
- Bus** Arrêt Mont Coco : Bus verts Lignes 3, 4 et 6

Stationnement voiture/moto



Entrée du parking,
vue de l'avenue Général Harris.

Parking P10

Face à l'entrée du Centre François Baclesse, le parking P10 propose 265 places intégralement dédiées aux patients et visiteurs, avec 1h30 de stationnement gratuit.

Après 1h30 gratuite, le tarif est progressif. Le paiement est réalisé sur l'une des deux bornes, soit en monnaie soit par carte bancaire.

Extrait des tarifs :	De 15 min à 1h30 de stationnement	Gratuit
	La demi-journée (4 h de stationnement)	5,30 €
	La journée entière (8h30 de stationnement)	11,20 €

Les tarifs du parking P10 sont téléchargeables sur le site : www.chu-caen.fr.

Neuf places de parking pour personne à mobilité réduite sont disponibles proche de l'entrée.

Stationnement gratuit

Vous avez également la possibilité de vous garer gratuitement autour du Centre François Baclesse dans les rues adjacentes :

- Rue de la Haie Mariaise (5 minutes à pied)
- Rue de Lion sur Mer (7 minutes à pied)
- Avenue Nicolas Copernic (8 minutes à pied)
- Boulevard de Brest (14 minutes à pied)

Stationnement vélo

Le parking est gratuit pour les vélos.

10 arceaux sont disponibles à l'entrée du parking P10.

L'avenue du Général Harris est longée par une piste cyclable.



Dix arceaux sont disponibles à l'entrée du
parking pour les deux-roues.

15/09/2021

Possibilité d'hébergements

A titre d'information vous trouverez ci-dessous une sélection d'hébergements. Les prix sont donnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles d'être modifiés par l'établissement hôtelier.

Sélection d'hôtels (Proches du Centre François Baclesse)

BEST HOTELCAEN CITIS* (58€)**
717 Avenue du Général de Gaulle
14200 HEROUVILLE ST CLAIR

- Tel : 02 31 47 40 00
- E-mail : caen@besthotel.fr
- www.besthotel.fr

CARLINE (55€)**
11, rue du Professeur
Rousselot -14000 Caen

- Tél : 02 31 95 87 00
- e-mail : hotelcarline@orange.fr

MERCURE CAEN COTE DE NACRE** (106€)**
2, place de Boston
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

- Tél : 02 31 44 05 05
- www.accorhotels.com

NOVOTEL** (113€)**
155 rue de la Délivrande -
14000 Caen

- Tel : 02 31 43 42 00
- e-mail : H0405@ACCOR.COM

KYRIAD CAEN NORD* (59€)**
Impasse des ormes
Boulevard du bois
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

- Tel : 02 31 95 60 00
- www.accorhotels.com

IBIS BUDGET (53€)**
Boulevard du Bois - Impasse des
Ormes
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

- Tel : 08 92 68 05 74
- e-mail : H2574@ACCOR.COM

Proche Gare

IBIS STYLE CAEN GARE* (108€)**
52 Quai Amiral Hamelin
14000 CAEN

- Tel : 02 31 34 20 00
- e-mail : H9086@ACCOR.COM

Résidence hôtelière

HOTEL APPART'CITY CAEN (64€)
1 rue Claude Bloch
14000 Caen

- Tél : + 33 (0) 2 31 28 21 70
- E-mail : caen@appartcity.com
- www.appartcity.com

Sélection d'hôtels Caen Centre (avec accès rapide par les transports en commun)

HOTEL LE DAUPHIN** (94€)**
29 rue Gémare
14000 CAEN

- Tel : 02 31 86 22 26
- www.le-dauphin-normandie.fr

HOTEL LA FONTAINE ** (69€)
26 rue de la Fontaine
14000 CAEN

- Tel : 02 31 85 31 70
- www.hotelfontaine-caen.com

HOTEL ASTRID (69€)**
39 rue de Bernières
14000 CAEN

- Tel : 02 31 85 48 67
- www.hotelastrid.fr

Tous les hôtels sont consultables sur le site de l'office du tourisme de Caen
12 place Saint Pierre – 14000 Caen • Tél : 02 31 27 14 14
www.caenlamer-tourisme.fr

Acronymes

ANDPC	Agence Nationale du Développement Professionnel Continu
ATOSS	Activités Transversales en Oncologie et Soins de Support
CME	Commission Médicale d'Etablissement
DPC	Développement Professionnel Continu
ETP	Education Thérapeutique du Patient
ERP	Etablissement Recevant du Public
FAF-PM	Fonds d'Assurance Formation – Professionnels Médicaux
FIF-PL	Fond Interprofessionnel de Formation – Professionnels Libéraux
PCR	Polymerase Chain Reaction
RF	Référent Handicap
RGPD	Règlement Général de la Protection des Données
UCOGIR	Unité de Coordination en OncoGériatrie InterRégionale
UCP	Unité de Concertation Pluridisciplinaire
VADS	Voies aéro digestives supérieures

Réclamation

Pour toute réclamation ou remontée d'incident lié au déroulement d'une formation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : l.debonnaire@baclesse.unicancer.fr. Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais et vous serez destinataire d'une réponse par e-mail.



Formation mixte :
présentiel/distanciel



Entrée du Centre



Formation en présentiel



3 avenue général Harris

14076 CAEN cedex 5

Tél. 02 31 45 50 50

www.baclesse.fr

CONTACTS

SERVICE ENSEIGNEMENT

- **Lucile DEBONNAIRE, coordinatrice enseignement**

📞 02 31 45 50 94 ✉ l.debonnaire@baclesse.unicancer.fr

- **Mélinda DENIS, assistante enseignement**

📞 02 31 45 51 48 ✉ m.denis@baclesse.unicancer.fr

- **Bérengère de GOURMONT, assistante enseignement**

📞 02 31 45 50 89 ✉ b.de.gourmont@baclesse.unicancer.fr